

Suite à la convocation en date du 18 octobre 2025, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL DE LAMBALLE s'est réuni le samedi le 22 novembre 2024 à 9 h 30 à la pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Stéphane DE SALLIER DUPIN

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON

Pour Lamballe Terre et Mer : Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE, Nathalie BOUZID

Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, Thierry GAUVRIT, Laëtitia RICHEUX

Absents excusés :

Absents :

- Adeline YON-BERTHELOT,
- Loïc ROSCOUET,
- Pierre LESNARD
- Jean-Luc GUYMARD

Objet : PARTICIPATION DES COLLECTIVITES

La participation annuelle demandée aux quatre collectivités membres du Syndicat Mixte du Haras est de 125 000.00 €.

Le comité Syndical autorise le président à solliciter cette participation auprès des collectivités membres du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical,

AUTORISE Le président à solliciter les collectivités membres du Syndicat Mixte à hauteur de 125 000 € au titre de l'exercice 2026.

VOTE :

Les membres du Conseil Départemental des Côtes d'Armor Robert RAULT, et Didier YON votent contre la délibération

Le 22 novembre 2025

Fait et délibéré à LAMBALLE le 22 novembre 2025

Pour copie conforme à l'original

Certifié transmise en Préfecture le 24 novembre 2025

Le Président
Fabien VITEL

